

La Défense, le 27 juin 2025

Après l'accident mortel du 14 mai en Île-de-France, un nouvel accident mortel a coûté la vie à un agent de 25 ans travaillant à la DIR Nord-Ouest.

**Le SNPTAS CGT appelle dès aujourd'hui l'ensemble des personnels du ministère de l'Aménagement, de ses services déconcentrés et des DDT/DDTM qui sont exposés aux dangers du travail à proximité des voies de circulation à ne pas se mettre en danger et à exercer leur droit de retrait face à des situations à risque.**

Au cours de ces cinq dernières années, nous dénombrons dans les DIR 8 agents du ministère tués au travail sur les routes. Ces situations ne sont pas isolées dans le monde du travail et plus globalement en France, en 2023, ce sont 759 personnes qui sont mortes au travail, avec une hausse alarmante d'année en année.

Ce ne sont ni le hasard, ni la fatalité : la baisse constante des moyens engagés depuis plusieurs années est la cause principale des décès des travailleurs et de la recrudescence des accidents de travail. Malgré les alertes incessantes des représentants du personnel, le ministère de l'aménagement refuse obstinément d'engager le dialogue indispensable avec les agents sur la mise en œuvre d'un plan de prévention sérieux et structuré. Les instructions, circulaires et autres notes de services existantes sur la sécurité des agents sont trop souvent négligées, faute d'effectifs et de moyens. Dans certaines DIR, même la pose de bandes rétro-réfléchissantes sur les véhicules n'est pas systématique ! Au lieu de respecter ses devoirs d'employeurs et économiser quelques picaillons au détriment de la vie de ses personnels, l'État préfère expliquer systématiquement que c'est la faute des usagers de la route. Mais un balisage bâclé faute de temps, une protection insuffisante faute de moyens sont à de la responsabilité de l'employeur et représenter un risque parfois grave pour les usagers eux-mêmes !

**Le SNPTAS-CGT demande que de vrais moyens soient mis en place pour diminuer les risques liés aux interventions sous circulation :**

- Des moyens matériels et humains adaptés aux missions ;
- Un suivi sérieux des accidents en intervention.

Face aux risques de la route, en outre, le SNPTAS CGT demande également la reconnaissance de la pénibilité des métiers, les risques associés qui sont des causes d'invalidité, d'incapacité et de handicap.

En outre, la transformation des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail en simples formations spécialisées, émanations aux compétences réduites des comités sociaux d'administration, dont les prérogatives et le nombre de réunions ont été dans le même temps réduits, a conduit l'État employeur à négliger la prévention des risques professionnels.

**Nous ne sommes pas de la chair à camions !!**

**Nous ne voulons pas perdre notre vie à la gagner !!**